

Le Ministère de la Santé disposé à examiner la possibilité de création d'un institut de médecine légale

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 26-11-2008 19:41:46

La ministre de la Santé, Mme Yasmina Baddou a indiqué, mardi, que son département est disposé à examiner la possibilité de création d'un Institut de médecine légale ainsi qu'à contribuer à l'organisation de ce domaine.

En réponse à une question orale à la chambre des Conseillers, Mme Baddou a affirmé que le ministère de la Santé, conscient de l'importance de la formation en matière de médecine légale, a procédé, en partenariat avec le ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique, à la création d'une spécialité au sein de la faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca, en coopération avec le Centre hospitalier universitaire (CHU) d'Ibn Rochd.

Au sujet de la multitude des services administratifs spécialisés en matière médecine légale, Mme Baddou a indiqué que cette activité est exercée par les autorités judiciaires et certaines administrations de santé publique notamment les bureaux communaux de la protection sanitaire, les hôpitaux relevant du ministère de la Santé et les CHU.

Mme Baddou a, en outre, souligné l'expertise dont dispose le service de médecine légale du CHU d'Ibn Roch, notant que ce service compte une équipe de quatre médecins spécialistes en médecine légale et quatre médecins en cours de spécialisation.

Ce service assure, dans le cadre d'un partenariat avec le ministère de la Justice, l'Institut supérieur de la magistrature et l'Institut Royal de police, la formation de cadres spécialisés en médecine légales, a ajouté la ministre.

MAP